



AVIS DE COURSE

SNO IOM SNO Nantes Grade 5B 31 mai 2026

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E*,
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile,
- 1.5 - le système de course HMS en vigueur,
- 1.7 - le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.8 - pour faciliter l'application de la RCV E3.9, les concurrents en situation de handicap peuvent signaler leur venue et leurs besoins à l'AO. En fonction de ses possibilités, l'AO fera son possible pour répondre aux demandes.

Pour les personnes ayant une déficience auditive ou ne pouvant s'exprimer, la RCV 60.2(a) (1) sera adaptée.

1.10 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après **9 heures le 31 mai 2026** à **SNO Nantes**
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la **IOM 1m**. L'inscription se réalise sur le forum de la classe.

- 4.2
- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le forum de IOM 1m en remplissant *Nom Prénom numéro de licence club numéro de voile*.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 10 euros à payer sur place.

6 RÉPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h à partir du classement des coureurs .

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription : Au SNO le matin.

8.3 31 mai 2026

Heure du 1^{er} signal d'avertissement 10h30
flottes à suivre

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait :
Après 17h pour une nouvelle course
Après 17h pour une nouvelle flotte.

10 LIEU

10.1 SNO Nantes Port Breton Carquefou.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13 CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est le suivant : voir HMS en vigueur

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de

Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Les prix seront distribués après les courses.

18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter [0662929647](tel:0662929647) ou [0770701771](tel:0770701771)

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.